



Le faux argument des droits de douane du SPG à payer par les exportateurs de Côte d'Ivoire, Ghana et Nigéria en l'absence d'APE

Jacques Berthelot (jacques.berthelot4@wanadoo.fr), le 12 avril 2015

La disponibilité des données d'Eurostat pour 2014 permet de calculer les droits de douane (DD) du SPG (Système de Préférences Généralisées) que les 3 pays en développement (PED) non PMA d'Afrique de l'Ouest (AO) – Côte d'Ivoire (CI), Ghana et Nigéria – devraient payer en l'absence d'APE (Accord de Partenariat Economique) sur la base de leurs exportations effectives vers l'UE. En fait ce sont les DD dont s'est acquitté le Nigéria qui est soumis au régime tarifaire SPG depuis 2008, ayant refusé de signer un APE Intérimaire comme l'ont fait la Côte d'Ivoire (CI) et le Ghana. Par ailleurs le Cap-Vert bénéficie du régime SPG+ depuis 2014, ce qui lui donne pratiquement les mêmes préférences tarifaires que les 12 PMA.

Le tableau 1 récapitule la valeur des exportations et des DD du SPG par chapitre du Système harmonisé (SH), les DD par ligne tarifaire étant disponibles sur la base de données TARIC¹. On voit que ces 3 pays auraient payé en 2014 des DD du SPG de 164 millions d'euros (M€), dont 105 M€ pour la CI, 53 M€ pour le Ghana et 6 M€ pour le Nigéria. Ces montants sont très proches des 164,8 M€ qu'ils auraient payé en 2013, dont 109,7 M€ pour la CI (-3,5 M€), 43,8 M€ pour le Ghana (+ 9,2 M€) et 11,3 M€ pour le Nigéria où ils ont baissé de 5,3 M€².

Tableau 1 – Droits de douane du SPG de l'UE sur les importations venant de CI, Ghana et Nigéria en 2014

Euros	Côte d'Ivoire			Ghana			Nigéria		
ChapitreSH	Exportations	DD	Taux DD	Exportations	DD	Taux DD	Exportations	DD	Taux DD
01			0	96255	0	0	12010	0	0
02	0		0	0		0	0		0
03	2328467	165339,5	7,10	19670013	786314,5	4,00	39796805	1691918,8	4,25
04	984	339	34,5	453	216,9	47,88	6153	434	7,05
05			0	21		0	677270		0
06	2077575	102837,6	4,95	1849506	61011,8	3,30	115759	6339,9	5,48
07	1738394	136589,6	7,86	20948913	1476786	7,05	805868	7095,6	0,88
08	223704153	33732104	15,08	90931965	7481571	8,21	1854748	267,5	0,014
09	28339763	11656,5	0,04	425781	674,3	0,16	5821023	963,7	0,017
10	3479	224,4	6,45	2698	61	2,26	2389	161	6,74
11	331469	53689	16,20	1499597	254296,8	16,96	388236	48503,5	12,49
12	27120649	59,8	#0	34402343	82,8	#0	45250352	2,2	#0
13	672	0	0	5590	0	0	7404	0	0
14	753655	0	0	1222011	0	0	560230	0	0
15	19005569	588221,4	3,09	34014555	1302159	3,83	163875	1154,1	0,70
16	114984911	23571907	20,50	111516315	22860842	20,50	3	0,2	6,67
17	3191	282,4	8,85	4184	195,2	4,67	19992	777,4	3,89
18	2069096656	44060141	2,19	131098165	16265016	14,38	445731357	3689223	0,083
19	2334492	493622,1	2,19	3004085	564973,7	18,81	120739	24303	20,13
20	1155794	146140,3	21,14	3433883	328488,8	9,57	162738	37282,8	22,91
21	16721229	573881,3	12,64	580227	50038,5	8,62	474503	26808,8	5,65
22	25739	1156,6	3,43	440815	19291,7	4,38	6206782	61604,8	0,99
23	11481959	1199067	4,49	1763208	122491,6	6,95	2834504	0	0
24	1769	855,4	10,44	0	0	0	1676	579,3	34,56

¹ http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/taric/taric_consultation.jsp?Lang=fr

² Une malheureuse erreur de calcul des DD du SPG sur les conserves de thon de 2013 figurant dans le document "Droits de douane du SPG sur les exportations de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria vers l'UE si l'APE régional n'est pas ratifié" (Solidarité, le 16 août 2014), où je n'ai pas fait attention que le taux du SPG est de 20,50% ad valorem au lieu des 24% du taux NPF a conduit à une sous-estimation des DD SPG totaux de 14,8 M€. Tous les documents contenant cette erreur seront corrigés prochainement et téléchargeables sur le site de Solidarité (<http://www.solidarite.asso.fr>).

Ss-tot01-24	2521210569	104838114	3,29	1456814328	515574512	3,54	551002406	5597420	1,02
25	50964	0	0	39568	0	0	16780	0	0
26	20847169	0	0	2062569	0	0	21545187	0	0
27	292913487	0	0	1222301454	0	0	27200829381	0	0
28	22281	8,7	0,039	125348	2130,9	1,70	13145	0	0
29	896	0	0	2584	27,9	1,08	31962	5,6	0,002
30	23490	0	0	125775	0	0	50277	0	0
31	0	0	0	12358	370,5	3,00	6772028	25517,4	0,38
32	1306644	0	0	23870	596,6	2,50	467	0	0
33	1364393	0	0	2169035	0	0	48393	0	0
34	64879	0	0	71191	0	0	193261	0	0
35	118	0	0	2901	0	0	536	0	0
36	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37	953	0	0	377	0	0	3418	0	0
38	40843	0	0	49127	0	0	16383	0	0
39	36691	52,7	0,014	211672	854,2	0,40	825461	118,4	0,001
40	256890379	0,2	#0	24179193	159,2	#0	45889297	1,6	#0
41	2756779	55139	2,00	5007	114	2,28	155537989	35894,2	0,002
42	12703	0	0	29840	196,2	0,66	28294	31,5	0,11
43	0	0	0	0	0	0	0	0	0
44	95601749	48683	0,0008	34920092	20698,8	0,06	31042119	0	0
45	166	0	0	0	0	0	0	0	0
46	2034	15,1	0	539174	587,4	0,11	150	0	0
47	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48	90345	0	0	66727	0	0	34895	0	0
49	17324	0	0	3555	0	0	160704	0	0
50	0	0	0	0	0	0	526	28,9	5,49
51	0	0	0	0	0	0	18	0,4	2,22
52	15593977	1031,9	#0	2193046	479,9	0,02	4101397	129848,6	3,17
53	330288	0	0	2424	0	0	120	3,8	3,17
54	26	0,8	0,08	30	1	3,33	5057	208,3	4,12
55	0	0	0	0	0	0	3633789	116491,2	3,21
56	3594	133,2	6,38	3128	200,2	6,40	26004	1261	4,85
57	260	16,6	6,38	1572	100,6	6,40	0	0	0
58	12011	578,9	4,82	2093	134	6,40	3952	239	6,05
59	2149	85,7	3,99	291	12,9	4,43	272	13,7	5,04
60	0	0	0	1491	95,4	6,40	317	19,4	6,12
61	203398	19494,6	9,58	11881	1140,6	9,60	60197	5776,5	9,60
62	85225	8019,6	9,41	80363	7651,7	9,52	67402	6416,5	9,52
63	28031	1352,9	4,83	18458	1156,9	6,27	18858	956,5	5,07
64	22635	2487,4	10,99	15119	1082,7	7,16	14724	1617,8	10,99
65	470	0	0	2427	0	0	2524	0	0
66	206	2,5	2,50	0	0	0	0	0	0
67	11367	0	0	44992	0	0	771524	0	0
68	1591	0	0	1993	0	0	2529	0	0
69	17519	537,8	3,07	10126	228,9	2,26	18834	1207,1	6,41
70	7391	98,7	1,34	39451	149,9	0,38	12930	264,2	2,04
71	1195974	0	0	7557001	0	0	14599706	0	0
72	805566	0	0	572123	0	0	4065718	0	0
73	2116034	0	0	1301155	0	0	4469792	0	0
74	8726344	0	0	25934437	0	0	45291517	0	0
75	0	0	0	32283	0	0	782212	0	0
76	14269	71,9	0,50	47362669	1395984	2,95	1656533	14781,5	0,89
78	152323	0	0	10241973	11476	0,11	5072069	0	0
79	138	3,5	2,54	0	0	0	254	3,8	1,50
80	0	0	0	0	0	0	0	0	0
81	0	0	0	2600	0	0	305835	0	0
82	41636	0	0	628353	0	0	278415	42	0,015
83	7376	0	0	114232	0	0	58676	0	0
84	6263410	0	0	19815344	0	0	28646909	0	0
85	1792661	271,9	0,015	2099034	374,9	0,02	10424638	5261,4	0
86	4879	0	0	330860	0	0	83028	0	0
87	122505	3270,6	2,67	2618703	24466,9	0,01	387256	12568,2	3,25
88	124747	0	0	376632	0	0	3312084	0	0
89	18530	0	0	25898	0	0	273948	0	0
90	738131	0	0	3129894	0	0	7328038	85,7	#0
91	6464	0	0	1326	0	0	24075	0	0
92	256665	0	0	307427	0	0	11817	0	0
93	0	0	0	0	0	0	0	0	0
94	30192	0	0	134912	0	0	38989	0	0
95	3525	0	0	41686	0	0	31411	0	0
96	810	0	0	338330	0	0	58340	0	0

97	532182	0	0	36770	0	0	781711	0	0
99	1512434	0	0	6562595	0	0	12684765	0	0
Total	3234041789	104979471	3,28	2875750867	53044984	1,84	28163451243	5956084	0,02

Le tableau 2 met en exergue les 3 principaux chapitres du SH sur lesquels pèsent le plus les DD : 08 sur les fruits, 16 sur les préparations de poissons (bien que le chapitre englobe aussi les préparations de viande que ces 3 PED n'exportent pas) et 18 sur les produits du cacao. Ces 3 chapitres représentent 96,6% des DD à payer par la CI pour 75,5% de ses exportations vers l'UE, 87,9% des DD du Ghana pour 46,4% de ses exportations vers l'UE et 61,9% des DD du Nigéria bien que ne concernant que 1,6% de ses exportations vers l'UE. En regroupant les 3 pays, les principaux DD portent sur le cacao (65,3 M€), les préparations de poissons (46,4 M€) et les fruits (41,2 M€). On va analyser plus en détail ces 3 chapitres. Les DD portent donc essentiellement sur les produits agricoles et les poissons des chapitres 01 à 24 du SH car d'autres produits agricoles au sens de l'OMC qui sont classés dans les chapitres 33 (huiles essentielles), 35 (caséine), 41 et 43 (peaux et pelleteries brutes) et 52 (coton) ne donnent pas lieu à des DD élevés car très peu transformés et même si le caoutchouc (chapitre 40) ne figure curieusement pas dans les produits agricoles de l'OMC. Ainsi les chapitres 25 à 99 n'ont donné lieu qu'à 1,2% des DD totaux du SPG des 3 PED (dont à seulement 0,13% pour la CI) bien qu'ayant constitué 86,8% de la valeur de leurs exportations vers l'UE (dont 98% pour le Nigéria où les produits pétroliers représentent 96,6%).

Tableau 2 – Synthèse des principaux chapitres concernés par les DD du SPG en 2014

Euros	Côte d'Ivoire			Ghana			Nigéria		
ChapitresSH	Exportations	DD	Taux DD	Exportations	DD	Taux DD	Exportations	DD	Taux DD
08	223704153	33732104	15,08	90931965	7481571	8,21	1854748	267,6	0,014
16	114984911	23571907	20,50	111516315	22860842	20,50	3	0,2	6,67
18	2069096656	44060141	2,19	1131098165	16265016	14,38	445731357	3689223	0,083
08+16+18	2521210569	101364387	4,21	1456814328	46590302	3,54	551002406	3689491	1,02
Ss-tot01-24	2407785720	102607484	4,26	1333546445	46587959	3,49	447586108	3689490,8	0,82
Total	3234041789	104979471	3,28	2875750867	53044984	1,84	28163451243	5956084,2	0,02
%08+16+18	74,5%	96,6%		46,4%	87,9%		1,59%	61,9%	
Ss-tot25-99	712831220	141357	0,02	1418936539	1470472,2	0,01	27612448837	358664,2	#0
% "	22,04%	0,13%		49,3%	2,78%		98,04%	6%	

Les produits du cacao

Les DD du SPG ont augmenté pour ces 3 PED de 18,8% de 2013 (54,9 M€) à 2014 (65,3 M€).

Tableau 3 – Evolution des exportations de produits du cacao et des DD du SPG de 2013 à 2014

1000 €	Côte d'Ivoire		Ghana		Nigéria	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Exportations	1 790 055	2 069 097	950 153	1 131 098	385 672	445 731
DD du SPG	37 584	43 583	13 377	16 263	3 442	3 689
Pâte de cacao (1803)	27 903	28 359	7 690	9 165	1 075	758
Beurre de cacao (1804)	7 577	13 077	4 483	6 447	2 366	2 930
Poudre de cacao (1805)	1 480	1 073	1 185	653	0,4	0,6
Chocolat (1806)	624		0,5	0,8	0	0,2

Les principales raisons de la hausse des exportations en valeur et des DD sur le cacao sont :

- pour la CI : hausse de 15,6% de la valeur des exportations liées à la hausse des prix de 14,2% car hausse de seulement 1,2% des tonnages. La raison essentielle tient à l'explosion du volume (+18,9%) et du prix (+45,2%) du beurre de cacao dont les DD (de 4,20% ad valorem) passent de 7,6 M€ à 13,1 M€, malgré une faible baisse des tonnages de fèves (-1,1%) compensée par une hausse de prix de 14,3% (mais les fèves ne paient pas de DD) et une forte baisse des exportations de poudre de cacao (de 36% en valeur lié à la chute de 35,5% du prix CAF car baisse de 0,8% seulement en volume). Les exportations de chocolat ont aussi doublé par rapport à 2013 (bien qu'inférieures à celles de 2012) et ne représentent que 1,3% de la

valeur des exportations, contre 39% pour la valeur du beurre de cacao + pâte de cacao + poudre de cacao et 59,7% pour celle des fèves non transformées. Mais la CI a de fortes ambitions de production de chocolat, ne serait-ce que pour approvisionner son marché intérieur et celui d'AO car la CEDEAO en a importé 23 330 tonnes en 2013 (y compris poudre de cacao), dont 6 553 tonnes au Nigéria, 1 777 tonnes au Ghana et 1 467 tonnes en CI (bien que celle-ci en ait exporté 9 617 tonnes dans l'UE en 2014).

- pour le Ghana : hausse de 19% de la valeur des exportations liées à la hausse des prix de 11,2% et de 7% des tonnages. Ici aussi la raison essentielle tient à l'explosion de la valeur du beurre de cacao (+43,8%) liée à celle du prix (+61%) malgré une baisse du volume (-10,7%) mais aussi à la hausse de 19,1% de la valeur des exportations de pâte de cacao liée à la hausse de 21,4% du volume malgré une baisse du prix de 1,2%. Mais les exportations de chocolat restent insignifiantes (28 tonnes contre 9617 tonnes en CI).

- pour le Nigéria : la hausse de 15,5% de la valeur des exportations malgré une baisse de 6,3% du volume total tient à la hausse de 23,8% de celle du beurre de cacao due à une hausse de 48,9% du prix malgré une baisse de 17% du volume.

Les bananes

Les DD du SPG sur les bananes fraîches, de 132 euros par tonne (€/t), ont pratiquement stagné en CI, en valeur (de 33,285 M€ en 2013 à 33,362 M€ en 2014) comme en volume (de 252 165 tonnes à 252 738 tonnes), bien que le prix CAF dans l'UE ait augmenté de 7,2% (de 624,3 à 669,8 €/t), ce qui pourrait traduire une baisse de compétitivité. Inversement pour le Ghana la légère baisse de la valeur des exportations de 30,4 à 30,2 M€ est due à la baisse de 9,1% du prix CAF (mais il a toujours été supérieur aux prix de CI et du Cameroun sauf en 2014) malgré la hausse de 8,7% du volume exporté de 42 729 tonnes à 46 727 tonnes. Le Nigéria n'exporte pas de bananes.

Comme on l'a montré dans l'analyse précitée du 16 août 2014, il y a de gros risques de perte de compétitivité des bananes-CFA (y compris du Cameroun) par rapport aux bananes-dollars, notamment depuis les accords de libre-échange passés fin 2012 avec 6 pays d'Amérique centrale et 3 pays andins (Colombie et Pérou, auxquels s'est joint l'Equateur en juillet 2014, dont l'accord a été paraphé en décembre 2014 à Bruxelles mais qui ne rentrera en vigueur que fin 2016). Or l'Equateur est resté le premier fournisseur de bananes de l'UE28 et sa part a même augmenté de 27,3% en 2013 à 29,6% en 2014 alors que celle de CI a baissé de 5,2% à 4,9% (tableau 4).

Tableau 4 – Principaux fournisseurs de bananes fraîches de l'UE de 2006 à 2014

Tonnes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Extra-UE28	4424785	4749724	4943751	4597889	4565422	4658709	4542121	4830107	5120218
Côte d'Ivoire	221668	189366	216953	229194	244312	224140	224943	252634	252755
Ghana	22321	34096	45951	36486	52357	47155	50691	42612	46725
Cameroun	250859	221821	279530	249628	242980	235215	213868	250014	257187
Equateur	1229552	1222442	1393611	1343556	1263972	1377378	1343534	1320936	1513109
Colombie	969279	1172016	1294509	1217105	1166657	1143201	1136523	1159109	1086096
Costa Rica	835057	974119	902643	757279	779986	849266	774732	848434	940324
ACP Cariforum	394556	397561	376349	442742	483846	471815	492126	514601	524466
Pérou	22703	33636	38889	44134	51598	64647	80698	112751	95895
Brésil	95748	86133	58315	56037	63483	52313	41103	42712	28659

Or le tableau 5 montre que le prix CAF de l'UE est de loin le plus bas pour les bananes de l'Equateur. La mise en oeuvre de l'APE avec la Colombie et le Pérou depuis mi-2013 a déjà permis à ces pays de ne payer qu'un DD de 110 €/t en 2015 et ce droit tombera à 75 € début

2020. L'Equateur rejoindra ces baisses dès 2017 avec un DD de 97 €, qui passera à 90 € en 2018, 83 € en 2019 et aussi à 75€ en 2020. L'addition de ces DD au prix CAF de l'Equateur rend ses bananes d'ores et déjà compétitives avec celles de CI, Ghana et Cameroun qui ne paient pas de DD et cette compétitivité ira croissant car l'Equateur va réduire beaucoup ses coûts de transport vers l'Europe en les acheminant par containers réfrigérés au lieu des traditionnels cargos bananiers³ auxquels les bananes de CI, Ghana et Cameroun seront sans doute voués pour longtemps puisqu'ils appartiennent à la Compagnie Fruitière qui possède aussi l'essentiel des plantations de bananes de ces pays. De son côté le Costa Rica, dont les prix sont aussi très compétitifs et bénéficient des mêmes baisses de DD que les pays andins, va mettre en oeuvre une indication géographique pour améliorer sa pénétration du marché de l'UE. Et comme les Philippines viennent d'obtenir le statut du SPG+ depuis le 1^{er} janvier 2015⁴, ses exportations vers l'UE pourraient vraiment démarrer. Bref la CI, le Ghana et le Cameroun ont du souci à se faire en pensant que la mise en oeuvre de l'APE leur garantira une compétitivité pérenne de leurs bananes. Il serait plus judicieux de se limiter à l'avenir à approvisionner le marché intérieur en expansion de l'AO et à reconverter le reste des plantations vers des productions vivrières déficitaires, en particulier le riz.

Tableau 5 – Prix CAF des principaux fournisseurs de bananes fraîches de l'UE de 2006 à 2014

Euros par tonne	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Extra-UE28	575,7	576,4	600	604,9	605,8	605,7	625	610,6	606,5
Côte d'Ivoire	650,7	674,3	723,2	645,8	631,6	567,1	604,6	624,3	669,7
Ghana	577,3	606,1	638,5	706,7	725,9	703,2	677,4	708,5	645,4
Cameroun	693,3	680	683,3	638,4	595,2	630,8	656,4	700,3	735
Equateur	531,4	563,3	562,6	567,7	570,5	590,3	571,7	559,2	547,3
Colombie	611,4	546,4	627,9	638,8	662	661,8	668,5	655,3	642,8
Costa Rica	554,1	587,7	606,4	605,5	570,6	561	599,5	599,5	583,7
ACP Cariforum	556,1	548,9	546,4	611,4	635,5	617	634	626	649,8
Pérou	699,5	721,7	720,4	728,8	747,5	740	575,5	448	682,8
Brésil	448,3	495,9	582,1	632,7	635,8	504,5	507,2	528,2	566

Source : Eurostat

Les poissons et conserves de thon

La compétitivité de l'Equateur est encore plus forte sur les conserves de thon car il peut encore exporter à DD nuls en 2015 dans l'UE car il bénéficiait du régime du SPG+ jusque fin 2014. Il a certes perdu ce statut en 2015 car il a dépassé 4000 dollars de PNB/tête pendant 3 ans mais l'UE s'est engagée à maintenir ses avantages tarifaires jusqu'à la mise en oeuvre de l'ALE fin 2016, après quoi tous les poissons et conserves de poissons continueront à entrer à DD nuls dans l'UE⁵. Par ailleurs avec leur statut de SPG+ les Philippines ont maintenant accès au marché de l'UE à DD nul. Quant à la Corée du Sud, qui est aussi un redoutable concurrent, elle bénéficie d'un DD réduit à 8% sur les conserves de thon (et souvent de DD nuls sur d'autres conserves de poissons comme les sardines), suite à l'ALE avec l'UE, entré en vigueur en juillet 2011. Des DD à comparer au DD du SPG de 20,50% sur les conserves de thon en l'absence d'APE. L'UE promeut désormais d'énormes préférences commerciales à rebours au profit de pays plus développés que ceux bénéficiant du régime SGP voire des PMA bénéficiant du régime "Tout sauf les armes" et des pays ACP signant des APE, en signant des Accords de libre-échange (ALE) bilatéraux, ou qui pourraient le faire comme le TAFTA avec les USA et le CETA avec le Canada. Il suffit de comparer leurs PNB par tête en 2013, selon la

³ *Increased competitive challenges in prospect for ACP banana exporters*, 5 July 2014, <http://agritrade.cta.int/Agriculture/Commodities/Bananas/Increased-competitive-challenges-in-prospect-for-ACP-banana-exporters>

⁴ http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOL_2014_369_R_0004&from=FR

⁵ http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/february/tradoc_153149.%20EU%20Schedule.pdf

Banque mondiale : de 25 977 \$ en Corée du Sud à 5 779\$ en Thaïlande, 5 720 \$ en Equateur, 2 765 \$ aux Philippines, 1 850 \$ au Ghana, 1 521 \$ en CI (3 010 \$ au Nigeria, avec un revenu pas supérieur à celui de CI et Ghana pour la grande majorité de la population). En parité de pouvoir d'achat le PIB/tête était de 33 140 \$ en Corée du Sud, 14 394 \$ en Thaïlande, 10 890 \$ en Equateur, 6 536 \$ aux Philippines, 5 602 \$ au Nigeria, 3 992 \$ au Ghana et 3 211 \$ en CI⁶.

Afin de cerner la compétitivité de la CI et du Ghana de façon plus fine le tableau 6 compare la valeur des exportations et des DD du SPG sur 3 codes des conserves de thon ayant donné lieu aux plus fortes exportations en 2013 et 2014. En ajoutant le code 16042070 qui a donné lieu à des DD nettement moindres (de 0,729 M€ en 2014, dont 0,714 M€ en CI et 0,015 M€ au Ghana, après 0,847 M€ en 2013 dont 0,764 M€ en CI et 0,082 M€ au Ghana), les DD totaux des conserves de poissons, limitées en fait à celles de thon, ont été de 46,433 M€ en 2014, dont de 23,572 M€ en CI et 22,861 M€ au Ghana, en baisse de 14% par rapport aux 53,939 M€ de 2013, dont 31,650 M€ pour la CI et 22,289 M€ pour le Ghana.

Tableau 6 – Exportations en valeur et DD SPG des conserves de thon de CI et Ghana dans l'UE en 2013 et 2014

Codes du SH	16041411 (16041421 en 2015)				16041416(16041426 en 2015)				16041418 (16041428 en 2015)			
	2013		2014		2013		2014		2013		2014	
	Export	DD	Export	DD	Export	DD	Export	DD	Export	DD	Export	DD
Côte d'Ivoire	58057	11902	53357	10938	3572	732	3132	642	89031	18251	55011	11277
Ghana	23921	4904	23664	4851	10716	2197	8023	1645	73689	15106	79756	16350
Total	81978	16806	77021	15789	14288	2929	11155	2287	162720	33357	134767	27627

Le tableau 7 montre la faible compétitivité des conserves de thon de CI et du Ghana, telle que reflété par les prix CAF à l'importation dans l'UE, par rapport à leurs principaux concurrents, notamment l'Equateur et encore plus les Philippines pour les codes 16041421 et 16041428.

Tableau 7 – Compétitivité des conserves de thon de CI et du Ghana dans l'UE en 2013 et 2014

	16041411 (16041421 en 2015)				16041416(16041426 en 2015)				16041418 (16041428 en 2015)			
	2013		2014		2013		2014		2013		2014	
	Tonnes	CAF	Tonnes	CAF	tonnes	CAF	tonnes	CAF	tonnes	CAF	tonnes	CAF
Extra-UE	155308	4498	157708	3953	106207	5354	108182	4527	227944	4313	223018	3898
Côte d'Ivoire	11932	4866	10714	4801	628	5685	656	4775	20567	4329	12168	4521
Ghana	4913,6	4868	4675	5062	2235	4795	1548	5183	16391	4496	16823	4741
Equateur	43012	4511	47080	3771	35796	5306	25365	4301	35920	4484	39354	3736
Philippines	14019	3405	13265	2910	3417	5299	5093	5023	14021	3402	16415	2808
Thaïlande	20477	4134	18924	3476	9105	5065	14308	4541	29862	3885	26360	3451
COMESA APE	31483	5216	32289	4632	9036	6082	8174	5026	72907	4770	72264	4423
Pacifique APE	5659	4197	5598	3613	13775	5284	15486	4676	13081	4135	14100	3457

Source : Eurostat

Quant aux exportations de poissons et crustacés, la Corée du Sud bénéficie aussi de DD très réduits ou nuls notamment pour les thons congelés exportés aussi par le Ghana (0% pour la Corée contre 18,50% pour le Ghana pour le code 03034290) et par la CI (7,30% pour la Corée contre 22% pour la CI pour le code 03034390) ou les crevettes par le Nigéria (code 03061792) exportées à DD nul par la Corée contre 12% de DD NPF supporté aussi par les 3 PED d'AO si l'APE n'est pas mis en oeuvre. Au total les DD du SPG sur les poissons ont été de 2,643 M€ en 2014 (dont 0,165 M€ pour la CI, 0,786 M€ pour le Ghana et 1,692 M€ pour le Nigéria), après 2,350 M€ en 2013, dont 0,393 M€ pour la CI, 0,294 M€ pour le Ghana et 1,662 M€ pour le Nigéria. Ici encore la compétitivité de l'Equateur est imbattable puisque, sur les crevettes congelées, son prix CAF UE a été 42% inférieur à celui du Nigéria en 2013 et 44% inférieur en 2014. Sur le thon congelé le COMESA est le plus compétitif et sur les crevettes congelées son prix CAF est intermédiaire entre ceux de l'Equateur et du Ghana.

⁶ <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.PP.CD>

Enfin, les DD totaux du SPG sur les poissons et conserves auraient été en 2014 de 49,076 M€, dont 23,737 M€ pour la CI, 23,647 M€ pour le Ghana et 1,662 M€ pour le Nigéria. Soulignons que la CEDEAO a été importatrice nette de 1,087 Md€ en poissons et conserves en moyenne de 2011 à 2013, les échanges intra-CEDEAO ne correspondant qu'à 8% des importations et 17% des exportations mais il est vrai que celles-ci sont très spécialisées contrairement aux importations. Le Nigéria seul a représenté 65% des importations totales.

Mettre en place une cotisation anti-APE basée sur les DD de 2014

Plusieurs documents précédents ont montré que les 16 Etats d'AO auraient un énorme avantage à renoncer à l'APE régional qui les priverait de DD sur 82% de leurs importations venant de l'UE, et en fait d'un tiers de plus compte tenu du détournement de trafic auquel cela conduirait, leurs pertes nettes étant de 20,7 Md€ sur la période 2015-34 soit 7,3 fois supérieures aux 3,280 Md€ (164 M€ par an) que les exportateurs de CI, Ghana et Nigéria paieraient pour maintenir la compétitivité de leurs exportations vers l'UE. C'est pourquoi le Déclaration de la Société civile d'AO du 14 janvier 2014 à Dakar⁷ a proposé de créer un Fonds régional de solidarité pour rembourser aux exportateurs de CI, Ghana et Nigéria les DD du SPG qu'ils paieraient sur leurs exportations vers l'UE si l'APE régional n'est pas ratifié. Comme les données sur les importations totales et par Etat de l'AO ne sont pas encore disponibles pour 2014, on reprendra celles de 2013 du site UNCTAD-Knoema pour calculer la cotisation anti-APE suffisante pour compenser les DD du SPG de 164 M€ en 2014. Les importations totales extra-AO ayant été de 74,412 Md€ en 2013, y compris 2,300 Md€ pour la Mauritanie, une cotisation annuelle de 0,2204% de la valeur des exportations extra-AO suffirait, qui pourrait être gérée par la CEDEAO et devrait être remboursée très vite aux exportateurs sur la base de leurs factures et connaissements.

Tableau 8 – Taxe anti-APE à prélever sur les importations extra-AO de 2013

Millions d'euros	Importations 2013	% par Etat	Taxe anti-APE 2014
Bénin	2496	3,354	5,501
Burkina	2543	3,418	5,606
Guinée Bissau	223	0,300	0,492
Mali	1389	1,867	3,062
Niger	1024	1,376	2,257
Sénégal	3907	5,251	8,612
Togo	1352	1,817	2,980
Gambie	187	0,251	0,412
Guinée	1416	1,902	3,119
Libéria	784	1,053	1,727
Sierra Leone	920	1,237	2,029
Cap Vert	541	0,727	1,192
Côte d'Ivoire	7003	9,411	15,529
Ghana	7213	9,694	15,898
Nigéria	41114	55,252	90,613
Mauritanie	2300	3,090	5,068
Total	74412	100	164

⁷ <http://www.lifixew.com/declaration-de-la-societe-civile-de-lafrique-de-louest-sur-laccord-de-partenariat-economique-ape/>

Les 164 M€ de taxe annuelle anti-APE seraient imputés pour 40,9 M€ (24,9%) aux 12 PMA, pour 123,2 M€ (75,1%) aux 4 non PMA, et pour 47,6 M€ (29%) aux 8 Etats UEMOA, pour 115 M€ (70,1%) aux 7 Etats CEDEAO non UEMOA et pour 5,1 M€ à la Mauritanie (3,1%).

La CI apparaît le grand gagnant qui aurait payé 105 M€ de DD SPG en 2014 contre une taxe anti-APE de 15,5 M€, soit une économie de 89,5 M€, le Ghana économiserait 37 M€ (il aurait payé 53 M€ de DD contre une taxe de 15,9 M€) et le Nigéria semble le gros perdant de 90 M€ (il paierait 90,6 M€ de taxe mais n'aurait payé que 6 M€ de DD). En fait le Nigéria est le plus gros gagnant car, ayant fait 37,1% des importations d'AO venant de l'UE en 2014 (et même 39,5% en 2013), il perdrait 8,9 Md€ de DD de 2015 à 2034 et cela ruinerait ses ambitieux projets de développement, notamment en intensifiant les échanges intra-AO.

Conclusion : il est essentiel que les Chefs d'Etat de l'AO ne signent pas formellement l'APE mais coupent immédiatement les ponts avec l'UE en acceptant de passer tout de suite au régime SPG pour les exportations de CI, Ghana et Nigéria.

La Communauté économique d'Afrique de l'Est (EAC) aurait elle-même largement intérêt à instaurer une cotisation anti-APE pour compenser les 49,613 M€ (65.970 M\$) de DD du SPG que les exportateurs du Kenya devraient payer sur la base de leurs exportations de 2014 dans l'UE, dont 19,9 M€ sur les fleurs coupées et autres bulbes et 17 M€ sur les légumes, 4,9 M€ sur les conserves de fruits et légumes et 4,9 M€ sur les conserves de thon. Une cotisation de 0,19% des 34,174 Md\$ d'importations extra-EAC suffirait.